



PREFET DE LA DROME

Direction départementale de la protection des populations

Service de l'environnement

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Création des secteurs d'information sur les sols

Par arrêté préfectoral en date du 9 juillet 2019, une consultation publique, d'une durée de 33 jours, portant sur la création des secteurs d'information sur les sols (SIS) est organisée du 12 août 2019 au 13 septembre 2019 inclus.

Pendant la durée de cette consultation, les fiches relatives aux SIS seront consultables sur :

- le portail des services de l'État en Drôme, à l'adresse suivante : www.drome.gouv.fr (rubrique : politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – secteurs d'information sur les sols (SIS) – fiches descriptives des secteurs concernés).

Pendant la durée de la consultation, des observations et propositions pourront être formulées par écrit :

- auprès de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes ;
- auprès de la direction départementale de la protection des populations – service Environnement ;
- et par voie électronique à l'adresse suivante : sis.dreal-ara@developpement-durable.gouv.fr,

en mentionnant la référence du SIS considéré qui est du type 26SISXXXX (les 4 derniers numéros permettant d'identifier le SIS concerné).

A l'issue de la consultation, un rapport de synthèse récapitulant les observations du public et le bilan de la concertation seront consultables, pendant un an, auprès des différentes mairies concernées, à la direction départementale de la protection des populations (service environnement) ainsi que sur le portail des services de l'État en Drôme : www.drome.gouv.fr.

Au terme de la procédure, le préfet arrêtera les secteurs d'information sur les sols, du département de la Drôme.